

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 3 Mars

LE VOYAGE

du Président de la République

Lyon, 1^{er} mars.

Avant d'arriver à Nice le chef de l'Etat avait un devoir à remplir, une promesse à tenir, car la ville de Lyon, encore sous le coup de l'horrible attentat qui coûta la vie, il y a près de deux ans, au regretté M. Carnot, et qui plongea cette ville et la France tout entière dans la consternation, avait à cœur d'effacer en quelque sorte ce triste souvenir.

Fidèle à sa promesse, M. Félix Faure est arrivé le 29 février à Lyon. Il a été reçu par le préfet et le maire de Lyon.

C'étaient le même préfet et le même maire qui avaient reçu M. Carnot, également un samedi et presque à la même heure.

Le maire de Lyon, M. Gailleton, souhaite la bienvenue au président sur le quai où il se tient avec tous les députés et sénateurs du département.

Le cortège arrive à l'hôtel de ville, où a lieu aussitôt la réception du conseil municipal.

Le maire présente les diverses administrations municipales et le président remet la croix de chevalier de la Légion d'honneur à M. Ponchon, capitaine de sapeurs-pompiers.

A cinq heures le cortège se reforme et on se rend à la préfecture où ont lieu les réceptions des autorités et des corps constitués.

A huit heures, le grand banquet offert par le conseil municipal, a eu lieu dans la grande salle des Fêtes.

Au champagne, M. Félix Faure se lève et prononce un long discours dont nous extrayons le passage suivant :

Discours de M. Félix Faure

« Dans ces fêtes qui disent si magnifiquement la splendeur lyonnaise, et devant un accueil qui me touche profondément, ma première pensée est pour le grand citoyen qui est tombé ici, rencontrant, héros du devoir, une fin digne de sa vie. Je salue avec vous, messieurs, cette immortelle figure ! (Applaudissements.)

Vous n'avez pas oublié les traits généraux qui distinguaient son caractère. (Nouveaux applaudissements.) Cette correction pleine de dignité que possédait Carnot, était le reflet d'une âme loyale et forte. »

Après avoir rendu hommage à la mémoire de

M. Carnot, le Président continue en ces termes : « Il ne faut pas seulement au pays, à nos commerçants, à nos industriels, à nos agriculteurs, la sécurité matérielle ; elle est hors de question sous la République. Il faut, de plus, cette sécurité morale qui naît de la communion des esprits et des cœurs. (Applaudissements.) Vous, messieurs, qui avez porté dans l'univers entier le renom de l'industrie lyonnaise, vous qui cherchez sans cesse avec une si remarquable ténacité à élargir vos débouchés, c'est-à-dire le rayon d'influence de la France, vous savez si, particulièrement dans le monde du travail, la concorde, la cordialité des rapports, la confiance réciproque sont désirables entre les divers collaborateurs de la richesse. (Applaudissements.)

Pour ménager un bien-être croissant à ces masses laborieuses dont le sort est dans nos constantes préoccupations, le développement ininterrompu des capitaux, l'essor continu, l'activité nationale, sont indispensables, et ces résultats sont d'autant mieux assurés dans une démocratie comme la nôtre, que les libertés publiques sont une semence de paix sociale.

La ville de Lyon le sait bien, elle qui a multiplié les œuvres de mutualité et de prévoyance. Caisses d'épargne, écoles techniques, habitations ouvrières, sociétés de secours mutuels, coopérations de toute nature, banques populaires, hôpitaux dont l'organisation spéciale fait à juste titre votre orgueil, vous avez tout entrepris, et dans tout vous avez mis votre cœur.

Non contents de briller dans les arts comme dans l'industrie et le commerce, vous avez compris et montré quels devoirs impose toute supériorité, quelles hardieses, quels sacrifices commande le souci nécessaire de toute solidarité humaine.

Messieurs, ces initiatives généreuses, on ne les connaît pas assez ; on ne dit pas assez tout ce que notre pays contient de vertus.

Dans l'intérêt de la patrie, appliquons-nous à faire connaître davantage la vraie France, faite de vaillance, de probité et d'honneur. Que ses fils l'entourent de vénération et de respect ; tous solidaires les uns des autres et responsables de son avenir, qu'ils s'unissent pour la défendre dans la paix aussi bien qu'ils le feraient dans la guerre. (Marques d'adhésion.)

A la nouvelle des succès remportés par notre valeureuse armée à Madagascar, il n'est pas une âme française qui n'ait tressailli. En envoyant à nos soldats et à leurs chefs l'expression de sa fierté et de sa gratitude, le gouvernement de la République a été l'interprète de la nation entière. (Applaudissements unanimes.) Puisse cette

unanimité, si étroitement faite lorsqu'il s'agit des intérêts de la patrie au dehors, s'étendre à tous les objets de la vie publique intérieure ! (Applaudissements.)

Placé en dehors des partis, gardien de la Constitution, je ne cesserais pas de faire appel à tous pour cette œuvre de conciliation, d'apaisement et de féconde unité. (Vifs applaudissements.)

Messieurs, je lève mon verre en l'honneur de la Ville de Lyon et de la démocratie lyonnaise ! (Applaudissements répétés.) »

Pendant le banquet, une foule compacte s'est massée dans les environs de l'Hôtel de Ville. Le Président de la République a dû paraître au balcon de l'édifice, où il a été l'objet d'ovations.

A TOULON

Toulon, 2 mars.

Après une nuit passée en chemin de fer, au cours de laquelle le Président, dont le wagon contient une chambre, a pu seul dormir, le train présidentiel est arrivé à 7 heures 30 à Toulon. Il n'est pas entré en gare de Marseille ; il ne s'est arrêté que cinq minutes pour changer de locomotive et prendre au passage le général Zurlinden, commandant le 15^e corps d'armée, l'amiral Brown de Colstoun, préfet maritime à Toulon, et M. Bret, préfet du Var.

En arrivant à la gare de Toulon, M. Félix Faure, à sa descente de wagon, a été reçu par M. Lockroy, ministre de la Marine ; l'amiral Gervais, commandant l'escadre active de la Méditerranée ; l'amiral de Cuverville, commandant l'escadre de réserve ; le sous-préfet, M. Péryvier ; tous les sénateurs et députés du Var, à l'exception de M. Cluseret ; le maire, M. Ferrero et le Conseil municipal.

Le maire a souhaité la bienvenue au Président de la République et au président du Conseil.

M. Félix Faure a répondu qu'il était heureux de venir à Toulon, dont les intérêts lui sont connus, car il a eu à s'en occuper comme ministre de la Marine.

Les cent un coups de canon ont été tirés près de la gare, par l'artillerie de la place. Le pavillon national a été hissé sur les forts, sur les batteries et sur tous les navires de la rade.

Aux hospices civils

A onze heures quinze, le Président de la République se rend à pied aux hospices civils.

A l'arrivée du Président, le Conseil d'administration des hospices souhaite la bienvenue à M. Félix Faure, qui répond par des paroles de remerciement.

La visite, qui dure une heure, se fait sans incident.

— Cela fait...
— Vingt dollars par jour. Le dollars vaut 5 fr. 20 centimes.

— En monnaie de France cela fait 114 fr., fit observer Marchenoy. Mon cher Boby, vous êtes un véritable Israélite, très voleur, très coquin. Voici 160 dollars pour les huit jours.

Voyant que Marchenoy payait si vite, le juif se récria : il avait mal fait son compte ; il ne gagnait rien à si faible rétribution... Bref, il demanda un petit supplément.

Marchenoy ajouta 40 dollars de plus.

— Je vous confie M. Pétrus, dit-il, c'est un brave garçon qui joue à merveille le bezigue et vous tiendra bonne compagnie.

— Monsieur est sous mon toit ; et comme je suis Ecossais... il y aura une hospitalité écossaise... c'est vous dire que je vais m'enlever le morceau de la bouche pour lui.

— Je croyais que, dans vos montagnes d'Écosse, l'hospitalité se donnait et ne se vendait point...

— Vous me reprochez mon tarif. Voulez-vous annuler le marché ?

— Nous nous y tenons, s'écria Marchenoy. N'est-ce pas, Pétrus ?

— Nous nous y tenons, dit Souchet évasivement.

Marchenoy serra les mains de son complice et le laissa, non sans lui avoir dit d'un ton bonhomme :

— Huit jours dans ce palais... Cela va passer vite. Sous aucun prétexte, Laurent, ne sortez d'ici. Tous les deux jours, je viendrai vous apporter des nouvelles d'Ida.

Il sortit.

Rapidement il gagna Lawrens-street.

Il avait relevé le collet de son carrick et ouvrit un parapluie. Complètement méconnaissable, occupé d'ailleurs à ne voir personne, il ne fit pas attention à une femme qui attendait non loin de la *Ruelle-pourrie*.

Dès que Marchenoy fut loin, cette femme se dirigea

vers la maison de Boby et appela le juif. L'homme ouvrit la porte et introduisit l'inconnue.

— Conduisez-moi vers celui qui vient d'entrer chez vous, dit-elle.

— Mais je n'ai vu personne...

Ma maison n'est pas une auberge ; je ne suis qu'un pauvre diable qui passe ses journées à enfilier les perles. Je n'ai reçu personne, vous répétiez-je.

— Deux dollars pour vous si vous me conduisez vers celui qui est là-haut...

— Je vous dis encore que je n'ai reçu personne...

— Quatre dollars...

Boby se défait. Il craignait de déranger les combinaisons de Marchenoy, l'homme aux dollars faciles.

— La belle enfant... répondit-il je vis tout seul ici.

— Vous mentez ! j'ai vu la personne que je cherche entrer chez vous il y a cinq minutes à peine...

— Allons, en voilà assez ! dégouttez-vous ou je cogne, toute femme que vous soyez.

Ce disant, le juif leva les poings, très menaçant, il allait frapper.

— A moi ! s'écria l'inconnue... A moi !

A cet appel, Souchet se précipita hors de la chambre et, comme un ouragan, il dégingola jusqu'au bas de l'escalier.

— Ida !

— Laurent ?

Leurs lèvres se rencontrèrent dans un furieux baiser d'amour.

— Viens ! mon Ida ! viens ! tu es sous ma protection. Si Boby te touche, je le tue comme une bête puante qu'il est. Montons !

Ils montèrent.

Boby les suivait, ne comprenant rien à cette rencontre.

L'amour dans son antre... La jeunesse... l'illusion dans cette maison pleine d'ordures.

On pouvait admettre que notre israélite fut ahuri. Quand ils furent dans la chambre tous les trois, Lau-

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 23

LA

FIANCÉE DE L'ASSASSIN

Par PAUL TIMON

XIV

La « Ruelle-pourrie »

— Combien de temps assignez-vous à mon exil ?

— Huit jours, Souchet, tout au plus. Dès demain je me rendrai chez sir Bradbury, afin de liquider cette succession Browtolder. Puis nous nous embarquerons pour le Havre. Je dois me hâter, car la rentrée des Chambres a lieu prochainement.

— Je ne vous suivrai pas, monsieur. Mon intention est de me rendre à Montévidéo où je ne rencontrerai aucune figure désagréable.

— Comme vous le voudrez ; dans huit jours nous aurons bien trouvé le moyen de nous procurer un clergyman intelligent qui consentira à venir dans la ruelle pourrie pour vous marier.

— Ida sera-t-elle jamais ma femme ? fit le jeune homme en branlant la tête d'un air désespéré.

— Assurément je vous ai promis sa main. Vous l'aurez... c'est été fait aujourd'hui même sans cette maudite lettre... Nous voici arrivés à la maison de Boby.

Hé ! Boby !

Point de réponse à cet appel.

— Boby ! Boby ! cria de nouveau Marchenoy.

Une fenêtre du premier étage s'ouvrit avec précaution laissant passer une tête méphistophélique. Sur le nez fortement aquilin et très mince étaient posés les lu-

nettes vertes traditionnelles du juif qui fait de l'usure... et d'autres métiers... Un bonnet grec dissimulant un front étroit sur lequel couraient des rides au fond desquelles la crasse sommeillait.

Bref, sans qu'il soit utile de portraiture davantage Boby, sachez assurés que ce masque était celui d'un parfait fripon.

Boby demanda très prudemment à mi-voix :

— Qui êtes-vous ?
— Marchenoy...

— C'est bon. Je vais ouvrir.

Ils entrèrent dans un corridor infect ; dans ce dépôt une lampe à pétrole éclairait l'escalier branlant qui conduisait à la chambre de Boby.

Le juif ferma la porte derrière les visiteurs.

— Qu'y a-t-il pour votre service ? interrogea-t-il sans préambule. Je vous prévient que je n'ai pas d'argent disponible. Les cinq points m'ont tout pris hier.

— Nous ne venons pas vous demander de l'argent...

— ... Alors tout est pour le mieux.

— ... Mais vous en apportez...

— Ça, c'est encore mieux...

— Que faut-il faire pour le gagner honnêtement ? car vous savez que je suis un honnête homme. Vous le savez... N'est-ce pas ?

Il ricana de se faire ainsi lui-même son apologiste.

Marchenoy répondit en désignant Souchet :

— Monsieur... Pétrus... que j'accompagne, a quelque bêtise sur le râble. Il faut qu'il disparaisse de la circulation pour une huitaine... Boby ai-je eu tort de compter sur votre hospitalité ?

— Nullement.

— Combien nous coûtera-t-elle votre hospitalité ?

— Je serai très raisonnable, monsieur Marchenoy. Dix dollars par jour, plus dix dollars pour la nourriture.

— Par jour ?
— Par jour.

princes et princesses de la famille royale et des dames d'honneur, que M. Larroche a parlé au nom de la France.

Après avoir dit qu'il était heureux et fier d'avoir été choisi par le gouvernement de la République française pour être le dépositaire de ses pouvoirs dans la grande île, le résident général s'est exprimé en ces termes :

« J'ai la plus entière confiance dans le succès de la mission dont on m'a chargé, parce que j'ai la plus entière confiance dans le concours précieux que Votre Majesté m'accordera.

» Ainsi, une ère de prospérité, de force et de grandeur jusqu'ici inconnues, s'ouvrant pour Madagascar transfigurée, datera de votre règne ; et ce règne, rendu illustre, perpétuera sa trace profonde dans la mémoire de vos peuples.

» Je prie votre Majesté de vouloir bien me recevoir demain en audience privée pour signer la convention que le gouvernement de la République m'a chargé de lui présenter. Les deux pays ont intérêt à voir les relations entre eux, perdre sans retard leur caractère d'incertitude et d'attente pour prendre solennellement le caractère définitif d'une union réglée, intime, fraternelle.»

La Reine a répondu :

« Monsieur le résident général. Mes officiers et moi, vous recevons avec grande sympathie et grands égards à l'occasion de votre venue dans mon palais.

» Je salue votre arrivée en bonne santé dans la capitale.

» Mon entrevue avec vous, représentant de la France, me rappelle le Président de la République et son gouvernement.

» Comment va-t-il ? J'espère qu'il est en bonne santé.

» Je remercie le Président et le gouvernement de la France de vous avoir désigné comme résident général à Madagascar pour veiller à la marche des affaires gouvernementales et contribuer, par vos conseils, au bonheur de mon royaume.

» Vous pouvez compter avec confiance que tout sera fait pour mettre à profit vos sages conseils.

» Je tiens, en outre, à vous faire savoir, monsieur le résident général, que mon peuple et moi avons la plus grande confiance dans l'avenir de progrès, de sagesse et de lumière que nous ouvre votre arrivée ici. »

Le Traité

Le lendemain, en audience privée, la nouvelle convention dont nous donnons le texte ci-dessous, a été signée :

S. M. la reine de Madagascar,

Après avoir pris connaissance de la déclaration de prise de possession de l'île de Madagascar par le gouvernement de la République française, déclare accepter les conditions ci-après :

Article 1^{er}. Le gouvernement de la République française sera représenté auprès de S. M. la reine de Madagascar par un résident général.

Art. 2. Le gouvernement de la République française représentera Madagascar dans toutes ses relations extérieures.

Le résident général sera chargé des rapports avec les agents des puissances étrangères ; les questions intéressant les étrangers à Madagascar seront traitées par son entremise.

Les agents diplomatiques et consulaires de la France en pays étrangers seront chargés de la

protection des sujets et des intérêts malgaches.

Art. 3. Le gouvernement de la République française se réserve de maintenir à Madagascar des forces militaires nécessaires à l'exercice de son autorité.

Art. 4. Le résident général contrôlera l'administration intérieure de l'île.

S. M. la reine de Madagascar s'engage à procéder aux réformes que le gouvernement français jugera utiles au développement économique de l'île et au progrès de la civilisation.

Art. 5. Le gouvernement de S. M. la reine de Madagascar s'interdit à contracter aucun emprunt sans l'autorisation du gouvernement de la République française.

Ajoutons que, dans une troisième entrevue, le résident général a remis à la Reine une parure en diamants, offerte par le gouvernement de la République.

Le premier Ministre a reçu une bague à chaton en brillants.

L'Evacuation de l'Egypte

La *Saturday Review*, importante publication, parlant des rapports de l'Angleterre avec la France, s'exprime en ces termes :

« Nous avons de bonnes raisons de croire que l'œuvre du rétablissement des relations amicales entre l'Angleterre et la France fait bien plus de progrès qu'on ne le soupçonne généralement.

» Lord Salisbury et le baron de Courcel, ambassadeur de France, se sont beaucoup vus depuis quelques semaines, et bien que le secret sur le résultat de leurs conférences, soit soigneusement gardé, nous avons appris un fait d'où l'on peut tirer logiquement plusieurs conclusions importantes.

» M. Berthelot a manifesté, envers l'Angleterre, des dispositions qui forment un contraste frappant et très heureux avec celles de ses prédécesseurs. Néanmoins, on ne peut s'imaginer qu'il ait abandonné, par simple bienveillance, l'avantage de pouvoir jouer Terre-Neuve contre l'Egypte. C'est une supposition légitime de penser que si le différend de Terre-Neuve a été réglé, fait que nous connaissons de source sûre, une solution a dû être trouvée également en ce qui concerne le problème de l'Egypte.

» Si c'est là vraiment l'affaire à laquelle le baron de Courcel et lord Salisbury se sont consacrés dans leurs récentes et nombreuses entrevues, ils ont certainement employé leur temps utilement. »

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Au 7^e de ligne

Nous apprenons que, en vue d'apporter un remède à l'épidémie qui sévit en ce moment sur les hommes de la caserne Bossières — épidémie qui du reste est en décroissance — on leur fait distribuer un quart de vin trois fois par semaine, et leur ration quotidienne de viande a été augmentée de cinquante grammes.

Manufacture de l'Etat

M. Vidal, vérificateur de 2^e classe, faisant fonction de contrôleur à Cahors, est nommé en la même

qualité à l'inspection de Tarbes.

M. Payeur, vérificateur de 2^e classe, adjoint au contrôleur principal à Cahors, est nommé vérificateur de 2^e classe, faisant fonction de contrôleur à la direction de Nancy.

M. Grézel, vérificateur de 2^e classe, adjoint au contrôleur principal à Bergerac, est nommé vérificateur de 2^e classe faisant fonction de contrôleur à la direction de Cahors, en remplacement de M. Vidal.

M. Puech, vérificateur de 3^e classe, à Luzech, est nommé adjoint au contrôleur principal à Cahors en remplacement de M. Payeur.

M. Arène, contrôleur à Souillac, est nommé contrôleur principal à la même résidence.

Concours général agricole de Paris

Par décision de M. le ministre de l'agriculture, M. Brugalières, propriétaire à Saint-Denis-Catus et conseiller général de ce canton, vient d'être désigné pour remplir les fonctions de membre du jury au concours général agricole de Paris, qui s'ouvrira le samedi 7 courant.

Obsèques

Les obsèques de M. Pujol, notaire à Prayssac, ont eu lieu, dimanche dernier, au milieu d'une affluence aussi nombreuse que sympathique. Parmi les assistants, nous avons remarqué une délégation du secours mutuel de Puy-l'Evêque, avec sa bannière, et divers groupes composés des citoyens des communes environnantes, mais notamment, de celle des Junies, dans laquelle ont été inhumés, au lieu de Canourgue, les restes du défunt.

Au cimetière, M. Costes, maire de Cahors, successeur de M. Pujol à la présidence de la chambre des notaires a fait l'éloge de son collègue.

M. Garralou, juge de paix de Puy-l'Evêque, président de la Société du secours mutuel de la commune de Prayssac et ami du défunt, s'est fait à son tour l'écho des regrets unanimes que laisse M. Pujol.

Permis de chasse

Le nombre des permis de chasse délivrés dans le département du Lot, pendant l'année 1895, s'est élevé au nombre de 1.700.

Ces permis se répartissent de la manière suivante entre les trois arrondissements :

Arrondissement de Cahors, 780 ; arrondissement de Gourdon, 420 ; arrondissement de Figeac, 500.

Dans les 1.700 permis délivrés, l'arrondissement de Cahors en a pris 780 ; on n'en avait pris que 703 en 1894, soit 77 de plus en faveur de 1895.

L'arrondissement de Gourdon en a pris 420 permis ; on en avait pris 485 en 1894, soit 65 de moins en 1895.

L'arrondissement de Figeac en a pris 500 permis ; on en avait pris 410 en 1894, soit 90 de plus en faveur de 1895.

L'affaire du « Crédit du Lot »

(Suite)

M^o Bourdin plaide pour les héritiers Carayon. La cause est excellente, M. Carayon ayant été administrateur durant une période très courte, de 48 jours seulement. Que peut-on lui reprocher ?

Mme veuve Vertut s'associe, par l'organe de M^o Billières, aux conclusions prises par les autres

— Quelle affection est la tienne, Laurent ? Est-ce bien là cet amour dont tu me parles depuis deux ans.

— Chère aimée ne me reproche pas ma prudence. J'aurai de la raison pour deux. Je t'ordonne de quitter cette maison.

Il prononça cette phrase d'une voix très ferme dans la conviction que l'enfant ne résisterait pas à sa volonté formelle.

— Allons ! viens, mon Ida. Un peu de courage et de sagesse. Ne te compromets pas davantage.

Le malheureux avait compté sans l'énergie de sa fiancée. Elle résista.

— Ne m'aimerais-tu point ? lui dit-elle.

— Pourquoi douter de moi, Ida ! Ton honneur m'est cher, à lui je sacrifie ma passion. Si j'étais un égoïste, je ferais cette porte, j'en jetterais la clef au loin pour l'empêcher de fuir. Mais je t'aime ! Voilà pourquoi je veux qu'aucun soupçon n'éclaire ta pureté. Au nom de notre amour, Ida ! va-t-en !

— Je sais combien tu es noble, combien est grande ta générosité, mon Laurent. Je me rends à ta prière, mais réponds une dernière fois : Veux-tu que je parte

— Oui fit-il je t'en supplie !

D'une voix farouche, les dents serrées par la colère, elle s'écria :

— C'est donc fini pour jamais ! Laurent, tu ne me reverras plus. Je suis morte désormais pour toi.

Le malheureux se laissa tomber sur une chaise, accablé, désespéré.

— Ah ! fit-il, c'est à perdre la raison...

Et Ida venant à lui, prit sa tête chérie dans ses belles mains et le baisa tendrement

— Dis, lui souffla-t-elle amoureusement dans l'oreille : dis veux-tu que je parte ?

Alors incapable d'être plus cruel, frémissant au contact de son adorable fiancée. Laurent prit ses deux mains dans les siennes et les porta idolâtrément à ses lèvres.

— Reste ! fit-il.

administrateurs ou fondateurs.

Le défenseur de M. Petit reprend les arguments déjà développés à la précédente audience par M. Troppamer, avocat de M. Sirech.

Enfin, M^o Lagarrigue s'explique sur le cas particulier de M. Mazières, censeur de la société. La bonne foi de l'honorable avoué est élatante et n'est contestée par personne. Peut-il être recherché civilement par les actionnaires qui l'ont prié d'accepter, dès 1880, les fonctions de censeur, qu'il a remplies de son mieux ?

M^o Lagarrigue ajoute que M. Mazières ne saurait être accusé de mauvaise gestion, puisqu'il n'avait rien à voir à cette administration.

L'audience est levée à 6 heures et renvoyée à jeudi prochain, 2 heures, pour la réplique de M. Massol, à qui M^o Lagarrigue répondra au nom de tous les fondateurs et administrateurs.

Les reboisements dans le Lot

Nous recevons communication de la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de me permettre d'user des colonnes de votre journal pour exposer les résultats que j'ai obtenus en m'occupant, depuis plusieurs années du reboisement des coteaux devenus incultes par la perte des vignes et tout à fait en non-valeur.

Il y a dix ans environ que, grâce à la bienveillance de la Direction générale au ministère de l'agriculture sur ma demande, il me fut accordé gratuitement deux cent mille plants de jeunes pins de variétés différentes de l'Administration forestière, que j'ai plantés sur 30 hectares de terrains montagneux devenus friches par suite de l'invasion du phylloxéra. Comme cela arrive pour toute expérience nouvelle, j'ai été l'objet de vives critiques dans le pays et surtout très peu suivi ! On n'a rien fait. C'est fort regrettable, car l'expérience m'a montré que partout où il n'est pas possible de cultiver le chêne truffier avec succès, certaines espèces de résineux, comme par exemple le Laricio Corse et le Cèdre d'Afrique, viennent très bien sur nos coteaux pierreux où la couche végétale a presque disparu. Je puis montrer des spécimens de 15 à 30 ans atteignant 15 mètres de hauteur et ayant 1 mètre 50 de circonférence à hauteur d'homme.

La dépense pour ce mode de culture est relativement peu importante, si on tient compte des produits de toute nature fournis par la plantation durant les premières années, et consistant en brindilles, bourres, etc., qui couvrent largement les frais d'entretien. Pour favoriser le pâturage des bêtes ovines qui n'y touchent pas, je plante un mélange moitié cèdres, à 1.600 pieds à l'hectare, au lieu de dix mille comme précédemment. On évite des quantités incalculables de bois à brûler en favorisant la production des grosses futaies.

Or, voici le rendement net d'un hectare de terrain planté en pin :

Exposés des calculs : Capital engagé par hectare, frais de plantation :

1 ^o valeur du sol.....	100 fr.
2 ^o achat de 1.500 plants.....	30 fr.
3 ^o 10 journées d'homme.....	25 fr.
Total.....	155 fr.

Le produit, au bout de 30 ans seulement, est le suivant :

XV

Une succession américaine

Pendant que sa fille, fuyant le toit paternel, passait carrément du côté de l'ennemi, Marchenoy regagnait rapidement Broadway.

Il était en veine de se considérer comme un manouvrier hors de pair parce qu'il venait de se débarrasser momentanément de Souchet.

Cette fois, il se croyait certain du succès. Ida lui répondait de Laurent.

Il pouvait donc poursuivre le projet pour la réalisation duquel il avait passé en Amérique. Aujourd'hui même il allait se présenter chez Bradbury pour régulariser sa situation.

Aussitôt en possession de la fortune de Browtholder, il prendrait une mesure radicale pour se défaire de son « complice ». Les voies et les moyens pour réaliser ce projet étaient formellement arrêtés dans son esprit.

Il entra à l'hôtel *Saint-Nicholas*.

Dans son appartement, ni Edwige, ni sa fille ; personne.

Pressant le bouton électrique, il appela le garçon de service.

— Ces dames sont donc sorties ? demanda-t-il.

— Je l'ignore, monsieur.

— Cependant... vous devez être au courant de tout ce qui se passe dans l'hôtel.

— J'en demande pardon à monsieur, mais nous ne sommes pas ici à Paris où le voyageur est soumis à la surveillance de vingt employés. On entre, on sort, on revient, on part, on est chez soi ou l'on est absent... qu'est-ce que cela nous fait ? La liberté pour tout le monde. Vous payez, monsieur, pour n'être ici vous et votre famille qu'un numéro. Je vous en demande pardon, mais vous n'êtes connu à l'hôtel que sous le numéro 375.

(A suivre)

rent dit à Boby :

— Que faites-vous ici, sortez, et laissez-nous ? L'homme obéit.

Il resta sur le palier à écouter.

Alors Laurent interpella sa fiancée.

— Ida, lui dit-il, pourquoi est-tu venue dans ce repaire.

Elle tendrement :

— T'aimer, fit-elle, partager ton exil, te prouver que je suis tienne envers et contre tous.

— Ah ! donnerais-je vingt ans de la vie que je dois parcourir encore, pour être digne de toi ! Tu es un ange ! Je suis un criminel, mon Ida. Peux-tu m'aimer.

— Tiens, Laurent, prends-moi... Je suis tienne ! Voilà le cas que je fais de ce que tu appelles ton crime. C'est pour faire de moi ta femme que tu l'as commis... Ton crime m'importe peu. Je veux être à toi.

— Chère bien-aimée, tu apportes le ciel dans l'enfer, dans mon âme. Le bonheur que tu me donnes en ce moment... Non ! non ! jamais je ne l'oublierai. Et c'est parce que je t'adore que je ne veux pas voir ta virginité radieuse être salie dans cet antre repoussant. Pars ! Ida... Pars ! va retrouver ton père...

Hochant la tête elle répondit :

— N'attends pas que je t'obéisse, cher Laurent. Dussé-je te faire souffrir par mon refus. Ma volonté était arrêtée dès les premiers mots de l'entretien que tu as eu ce matin avec mon père... Aussitôt que tu as été parti avec lui je sautai dans un cab et je vous suivis tous les deux.

Ce cab m'a conduit au coin de Lawrens-street. Cachée sous ce manteau je n'ai pas été reconnue tantôt par mon père. Me voici ! Je reste auprès de toi. Si tu vis, je vivrai. Si tu meurs ! Ah ! si tu meurs... Laurent... Je fais le serment de ne point te survivre.

— Pauvre enfant, murmura Souchet se parlant à lui-même, pauvre petite qui ne sait rien de cette affreuse existence à laquelle je suis condamné.

— Nous devons être unis aujourd'hui, continua-t-elle. Nous serons unis. Et notre nuit de noces... cher

fiancé... Nous l'aurons... Les lambris dorés de *Saint-Nicholas* plaisent moins à mes yeux que ce taudis... Là-bas nous eussions peut-être eu l'enfer, puisqu'Edwige s'y trouve. Ici, nous posséderons le ciel... Puisque tu es là...

Mais Laurent ne l'écoutait point.

— Tu partiras, lui dit-il. Tu n'es que trop longtemps restée dans ce bouge.

Et d'autorité il appela :

— Boby !

— Le juif poussa la porte derrière laquelle il suivait leur entretien.

— Tu vas, lui ordonna Laurent reconduire mademoiselle chez M. Marchenoy, son père.

— Non s'exclama la jeune fille. Non, je ne partirai pas.

— Mais c'est folie ! mon ange, c'est folie. Songe donc dans quel lieu tu te trouves en ce moment.

— Tiens, regarde !

Il la prit par la main, ouvrit la fenêtre, et dit :

— Chaque soir, dans cette ruelle-pourrie s'assemblent, tous les bandits de New-York. Le bruit peut se répandre parmi eux que tu es ici dans ce bouge, beauté céleste, créature idéale. Certes, je suis fort, certes je suis courageux, certes, j'ai deux bons revolvers dans mes poches, et je tuerai bien les misérables qui tenteraient de s'approcher de toi. Mais après avoir épuisé mes cartouches qui te défendra contre le nombre que ferai-je !... Tu es en danger ici, chère Ida. Je n'ai pas le droit de t'y exposer. Pars ! encore une fois je t'adjure de partir !...

Vaine prière, vains efforts ; elle ne l'écoutait pas.

Obsédée par son amour, elle ne pensait qu'à lui ; des choses humaines et des hommes, que lui importait !

— Je reste dit-elle simplement.

— Ida... Je refuse... Je veux... J'exige que tu partes...

Elle éclata en sanglots.

A 10 ans, première éclaircie et élagage 4.000 fagots à 5 fr. le cent, 50 fr. le mille..... 200 fr.
 A 30 ans, deuxième coupe de mille arbres à 3 fr. l'un..... 3.000 f.
 Total..... 3.200 f.

Le sol reste repeuplé par semis naturel. L'expérience que j'en ai faite m'a démontré que ces calculs, loin d'être exagérés, sont au contraire au-dessous de la vérité. Le capital se trouve donc plus que décauplé en trente ans par mode de placement, surtout si l'on y ajoute la réduction de 50 0/0 de l'impôt foncier.

J'estime donc que, sur nos montagnes qui offrent l'aspect de la désolation, il y a avantage à reboiser avec des pins qui sont vite venus. Ces arbres n'exigent pas de frais de culture et leur rendement sera important, si on le compare au capital engagé à la reconstitution des principes fertilisants du sol et à l'économie de la main-d'œuvre.

D'un autre côté, il est démontré que les résineux assainissent l'air dans les régions où ils sont plantés, que le débit des sources y est plus régulier et abonde dans les endroits boisés et qu'il grêle moins dans le voisinage des forêts. Tout cela est matériellement prouvé par les hommes qui écrivent journalièrement sur ces matières.

Désireux de voir se propager les reboisements dans le Lot, je vous serai très reconnaissant, monsieur le directeur, de reproduire dans votre journal ce petit résumé d'une œuvre dont je n'ai été que l'exécutant.

Je serais heureux que mon initiative portât ses fruits ; je suis tout disposé d'ailleurs à montrer sur place les résultats incontestables que j'ai obtenus.

Veuillez agréer l'assurance de ma considération distinguée.

J. DELONCLE.
 Maire de Saint-Médard-Catus, officier du Mérite Agricole.

Les Grandes Manœuvres d'automne

Les grandes opérations militaires d'automne viennent d'être fixées.

Le 12^e corps (Limoges) et le 17^e (Toulouse) exécuteront des manœuvres de corps d'armée sous la direction du général inspecteur Cailliot. La revue finale, à laquelle assisteront le président de la République et le ministre de la guerre, sera passée près de Souillac.

Les Dégâts aux Manœuvres

Le général Poilhoë de Saint-Mars, commandant en chef du 12^e corps, a adressé aux troupes une circulaire fort intéressante sur les manœuvres de garnison. Nous lui empruntons les passages suivants sur les dégâts aux récoltes et l'intérêt qu'il y a à les éviter autant que possible :

« Le Ministre a alloué cette année pour les dégâts, des crédits supérieurs à ceux alloués les années précédentes.

» Ce n'est pas pour encourager à faire des dégâts.

» En principe, il faut éviter d'écraser le plus chétif des biens de la terre. Les soldats et leurs chefs de tous grades doivent respecter religieusement les propriétés, dont la plus humble est la plus sacrée.

» Lorsqu'une troupe foule aux pieds une culture quelconque, c'est presque toujours par paresse ou par brutalité. Avec un esprit plus élevé, on aurait cherché un autre passage ; avec plus de vigueur physique, on aurait pu faire un détour, et la seule excuse est parfois dans l'exagération des marches et dans les excès de fatigues qui ont été condamnés plus haut.

» En général, l'infanterie, disciplinée et assouplie, passe partout sans laisser de traces. Mais dans certains cas, la cavalerie ou l'artillerie sont amenées à faire les dégâts. Si le Ministre a grossi les crédits pour les payer, ce n'est pas pour inciter les troupes à dévaster plus à l'aise, car il eût fallu alors centupler les allocations ; c'est pour que la réparation soit plus large et moins discutée.

» Jamais les habitants du pays ne doivent souffrir du passage ou du voisinage des troupes nationales. Ils doivent aimer à les voir s'exercer à la défense de la France et ils doivent savoir que tout dommage a été involontaire et sera justement payé.

» Les allocations prévues pour les dégâts devront être employées dans cet esprit de bienveillance et de générosité. C'est le seul moyen de rendre facile l'accès des terrains, d'effacer la regrettable appréhension du paysan. En 1895, les indemnités ont été insignifiantes, et probablement on n'a pas eu la main ouverte pour réparer les menus dommages qui engendrent pourtant de gros mécontentements. On devra, en 1896, entrer dans une autre voie.

Présentées sous cette forme pleine d'humour et de bon sens, les prescriptions du général en chef seront certainement écoutées.

A signaler aussi ce passage sur l'intérêt des petites manœuvres dites de garnison :

« Avec la possibilité de passer un jour ou deux

en dehors de la garnison, les commandants d'armes peuvent imaginer tous les programmes, expérimenter toutes les opérations de la guerre et réaliser l'instruction la plus complète. Il leur suffira de faire appel à leur intelligence, à leur ingéniosité, à leur initiative.

Il est inutile de dire que les manœuvres doivent être étudiées à l'avance et préparées avec soin. Elles peuvent comporter quelquefois un grand effort et des épreuves de marches forcées ; mais, généralement, elles doivent rester gaies et vivaces, car en temps de paix, les éreintements non motivés ne produisent que l'ahurissement des troupes et le dégoût des études sur le terrain. »

Les convocations de territoriaux et de réservistes

D'après les dispositions en vigueur, les réservistes et territoriaux appelés en dehors de la région de corps d'armée dans laquelle ils sont domiciliés, sont convoqués au bureau de recrutement et dirigés de là sur le corps de troupe auquel ils sont affectés ; ils se rendront désormais à leurs corps d'affectation sans passer par le bureau de recrutement.

La date de l'arrivée au corps à inscrire sur l'ordre d'appel, ainsi que la date de renvoi des réservistes et territoriaux de cette catégorie, seront calculées en tenant compte de la distance à parcourir et des moyens de communication dont les appelés disposent, et de façon que la durée totale de la période d'instruction ou d'exercice, journées de marche comprises, n'excède pas quatre semaines pour les réservistes, deux semaines pour les territoriaux.

Les mesures indiquées ci-dessus sont applicables aux hommes des bataillons d'infanterie légère d'Afrique.

LES SARDINES JOCKEY-CLUB hors-d'œuvre exquis
 et les autres conserves de la maison
ARSÈNE SAUPIQUET, de NANTES
 se trouvent dans les bonnes maisons d'épicerie.

Le Monument Canrobert

Voici le compte-rendu de la réunion tenue le 17 décembre 1895 à la Chancellerie de la Légion d'honneur.

PRESIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DE COLOMBE
 (Suite)

M. Bagnéris. — Votre idée a été de faire deux statues aux dépens de la même souscription. J'ai eu l'honneur de vous écrire pour vous demander de faire partie du comité et dans toutes les lettres que je vous ai adressées, j'ai spécifié que le monument devait être élevé à Saint-Céré. Le Comité n'a donc été constitué qu'en vue de l'érection d'une statue de Canrobert à St-Céré ; il n'y a donc pas d'erreur possible.

M. le général Fay. — Cela ne détruit rien de ce qui avait été dit avant. Cela a été écrit pour St-Céré, c'est entendu.

M. Alexis Cance. — C'est une interprétation peut-être un peu fautive de la part des représentants de St-Céré, mais elle est bien explicable.

M. E. Detaille. — Quand on a vu que pour une certaine somme on pouvait faire un monument, on s'est dit : « La somme est trop forte, s'il y a un peu plus, on fera une autre statue. »

M. Bagnéris. — Il est bien facile d'arriver à ce qu'il n'y ait pas de reliquat.

M. E. Detaille. — Il est très difficile d'accroître l'importance du monument au fur et à mesure que les fonds augmentent.

M. Bagnéris. — Il n'y avait qu'à attendre que la souscription fût close.

M. le général Fay. — On dit que nous n'avions pas à nous presser. Mais si nous ne nous étions pas préoccupés d'un sculpteur, si nous n'avions pas été à l'Institut et fait toutes les démarches nécessaires, on se serait écrié : que font-ils donc ? Nous avons toujours fait ce que nous devions faire !

M. le Président. — La commission d'exécution a parfaitement rempli sa mission.

M. Armand Cance. — Ce n'est pas ce que nous pensons ; nous ne lui avons pas donné mission de distraire une somme de la souscription en vue d'élever une autre statue.

M. le général Fay. — Il faut retirer le mot « distraire ». Il est mauvais, nous n'avons rien distrait.

M. Armand Cance. — Je retire le mot.

M. le général Fay. — Nous avons fait une statue dans des conditions déterminées, et, comme le dit très bien M. Detaille, il est vraiment difficile d'ajouter quelque chose à un monument sans en rompre l'harmonie.

M. Alexis Cance. — Si la ville de St-Céré le demande, vous pouvez très bien ajouter deux soldats, c'est le sentiment de la ville de St-Céré. Je le complète en disant que c'est une idée démocratique. Les deux soldats, c'est en quelque sorte le peuple qui est représenté aux pieds du maréchal Canrobert. Je crois que c'est un peu aussi le sentiment qui a animé les habitants de St-Céré ; je m'en fais l'interprète, peut-être pas

autorisé, puisque je ne suis pas de St-Céré ou du moins que j'habite Paris depuis longtemps. Mais je suis retourné quelquefois à St-Céré après de longues années d'absence, et j'ai un membre de ma famille dans le conseil municipal.

M. Bagnéris. — Mais nous ne demandons pas la totalité de la souscription.

Mais du moment qu'on veut nous donner un monument de 50 et quelques mille francs, nous désirons que son importance soit en rapport avec cette somme.

M. Alexis Cance. — Au point de vue artistique, je ne discute pas si les soldats feront bon ou mauvais effet. Je conserve mon sentiment personnel.

M. Bagnéris. — Il y a des monuments de Jourdan, Delzons et d'autres encore, qui sont dans les mêmes conditions, qui ont des bas-reliefs, et qui n'ont jamais dépassé 30,000 francs.

M. le général Fay. — Je demande à résumer.

Nous sommes arrivés à 50,000 fr. ; peu importe. Il resterait 10 à 12,000 fr. sur lesquels il faudra prélever les frais des fêtes de St-Céré. Il ne reste pas de quoi faire un monument aux Invalides. La cause est entendue et à ce point de vue il n'y a plus à parler de distraire quoique ce soit de la somme destinée à St-Céré. On fera des 10 ou 12,000 fr. ce que voudra la commission. Mais si on établit ce qu'ont dit MM. Larroumet et Detaille, c'est-à-dire une révision des frais, si on retrouve des économies de ce côté-là, la question se présentera entière. Quant à la question de savoir si on doit ajouter deux soldats au monument ou modifier le piédestal, pour cela, la commission exécutive est absolument incompétente, et, pour mon compte, je m'en retire comme n'ayant pas qualité pour en décider.

M. le général Charreyon. — Moi aussi !

M. le général Fay. — Et je vous demande alors de vouloir bien désigner une commission artistique dans laquelle M. Larroumet fera entrer la personne idoïne à discuter, et M. Detaille, qui est artiste, s'occuperait de la question des bas-reliefs : « En faut-il ou n'en faut-il pas ? » et il étudierait les modifications à apporter au monument, qu'on trouve trop cher pour son importance et son aspect.

M. Larroumet. — Il me semble que, jusqu'ici, au point de vue de la conception du monument, la commission exécutive ne s'est occupée que de la physionomie de la statue. Elle me semble fort belle, bien qu'elle demande pourtant quelques modifications de détail. Mais la question du piédestal et des bas-reliefs reste intacte. Je crois, comme mon ami, M. Detaille, qu'il y a des objections à faire à ces bas-reliefs ; ils me semblent excessifs, comme importance, et très chers. (A suivre).

Cambes

Nous apprenons avec plaisir que le gouvernement vient d'accorder à la commune de Cambes, dont M. Delpon est le conseiller général, un secours de 7,425 francs pour la construction d'une maison d'école.

Souillac

Dans la nuit de vendredi à samedi, le feu s'est déclaré dans le rez-de-chaussée de la maison de la veuve Laval, revendeuse, rue du Pont. Grâce aux prompts secours des voisins et aux grenades fournies par la minoterie, l'incendie a été rapidement éteint.

Les pertes, de peu d'importance d'ailleurs, ne sont couvertes par aucune assurance.

Gourdon

Nous apprenons qu'un cercle républicain est en voie de formation à Gourdon.

Une commission d'initiative a été formée pour s'occuper des détails de l'organisation.

Figeac

Vendredi 13 mars, le comité de remonte d'Aurillac sera à Figeac et procédera, à partir de huit heures et demie du matin, à des achats de chevaux de quatre à huit ans, de réserve, de ligne, de cavalerie légère et d'artillerie.

THÉÂTRE DE CAHORS

M. Frédéric ACHARD doit venir prochainement avec sa troupe et la charmante Madame Achard comme étoile, donner une représentation de **Le Remplaçant**, le grand succès du Palais-Royal.

La presse est unanime à constater le succès de fou rire de la pièce et nous savons qu'avec la tournée Frédéric Achard, l'interprétation doublera encore le succès de l'œuvre.

Bourse de Paris

Cours du 3 Mars 1896

RENTES

3 0/0.....compt. 102 60
 3 0/0 amortissable.....compt. 100 80
 4 1/2 0/0.....compt. 108 20

Variétés

Les impôts

Vous est-il arrivé quelquefois de réfléchir aux impôts que paie un homme dans une journée ? J'ai fait la nomenclature des principaux ; j'en ai oublié sûrement beaucoup, mais, bien qu'incomplète, l'énumération est assez importante.

Jugez-en vous-même.

A mon réveil, j'enflamme une allumette : impôt sur les allumettes ; j'allume ma bougie : impôt sur les bougies ; descendu de mon lit, je cours à la fenêtre pour respirer un peu d'air : impôt sur les portes et fenêtres ; je passe à ma table de toilette : impôt sur les savonnettes et autres articles que j'emploie ; je fais un tour de jardin : impôt foncier ; je vais sur la rue : impôt des prestations ; je roule une cigarette ou je renifle une prise : impôt sur le tabac.

Arrive le déjeuner : le bois ou le charbon qui a servi à le préparer a payé l'octroi ; la chaise sur laquelle je vais m'asseoir et la table qui va recevoir ce déjeuner ont payé un droit d'entrée comme matières brutes ; la vaisselle même, à l'état de pâte et d'émail, a été honorée d'un impôt de patente ; mon couvert porte l'empreinte du poinçon de l'état, un impôt ; maintenant que l'on me serve du bœuf ou de la vache, du veau ou du porc, du mouton ou de la chèvre, du poulet ou du dindon, des grives ou des merles, tout a dû passer par l'octroi ; si l'on me prépare une salade, le sel et le poivre, l'huile et le vinaigre sont imposés ; que je boive du vin ou de la bière, du cidre ou du poiré, j'ai toujours un impôt.

J'ai l'habitude, et je m'en trouve bien, de prendre le café après déjeuner, sans oublier la petite goutte d'eau-de-vie à défaut du vrai cognac, voici que j'avale trois impôts d'un coup : café, sucre et alcool ; et dire, par dessus le marché, que ma cuisinière elle-même, la pauvre Jeannette, l'a échappé belle pour cette année : mais l'impôt sur les domestiques l'atteindra sûrement l'an prochain.

Après déjeuner, je vais faire une promenade, j'attelle *Carabi*, il paie un impôt ; de plus, il en a plein le ventre : le foin, la paille et l'avoine qu'il a mangés ont payé l'octroi. Je monte en voiture, encore un impôt de plus. Il y a quelques mois, j'avais acheté une bicyclette, c'était la mode, et puis là, au moins, il n'y avait pas d'impôt. Crac !!! je l'avais à peine depuis huit jours lorsqu'elle fut frappée d'un impôt de 10 fr.

Allons ! il faut sortir de là, partons pour la chasse ; j'appelle Mira : elle est imposée ; pour chasser chez moi, il me faut un permis, nouvel impôt ; il me faut de la poudre, ne serait-ce que pour effrayer les moineaux, impôt. Je dois vous dire que je ne suis pas toujours très heureux à la chasse, il m'arrive de revenir *bre-douille* ; alors, en rentrant, je me contente de tirer une grande révérence au préposé d'octroi et tout est dit. Mais si, par hasard, un peu plus favorisé qu'à l'ordinaire, je reviens chargé d'un lièvre, d'un perdreau ou d'une bécasse, on me dit au bureau : *ça paie*.

Essayons de la pêche à la ligne, une petite taquinade aux goujons est inoffensive ; nous y voilà : ça pique, ça mord, j'en prends une douzaine en deux heures ! Vous croyez que ça passe comme ça, je paie bel et bien à l'entrée en ville.

J'en ai assez de tous ces impôts ; je rencontre un ami, et, rentrant au premier café venu, nous y entretenons une partie de billard : allez-y faire ! encore un impôt ; je laisse le carambolage pour les cartes : elles sont imposées !

Non, c'est trop fort ! je rentre chez moi, et cette fois, au moins, j'en aurai épuisé la série. Je suis visiblement agacé, ma nièce s'en aperçoit, vite au piano pour me distraire un peu ; elle commence : do, mi, sol, do... impôt sur les pianos.

C'est à en perdre l'appétit et à en maigrir de deux kilos par jour ; tiens, c'est une idée ! il faut que je me pèse ; je passe sur la bascule, cric, crac, impôt des poids et mesures. Là-dessus, je vais trouver notre député qui avait annoncé solennellement le dégrèvement des impôts (il était candidat alors).

— « Ça viendra, me dit-il ; mais, en attendant, il y en a encore quelques nouveaux en préparation, entre autres celui sur les *célibataires*. »

Il ne manquait plus que celui-là, je suis du nombre !

Voilà une partie des impôts que paie un homme en France dans une journée, sans compter l'impôt sur le revenu, l'impôt des patentes de toutes sortes et ceux que j'oublie.

Est-ce complet pour un gouvernement à bon marché ? (Union nationale de Bordeaux).

JEANTOU.

A LA BOULLE D'OR



CAHORS

FABRICATION ET RÉPARATION
D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE
 Dorure et Gravure sur Métaux
 LUNETTERIE & OPTIQUE
ÉLECTRICITÉ
 Achat de Matières Or, Argent et Platine
 Travaux soignés. — Prix modérés

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

Billets d'aller et retour de famille, pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re}, 2^e et 3^e classe, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations bal-

néaires et thermales ci-après du réseau Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 300 kilomètres.

Pour une famille de 2 personnes	20 %
— 3 —	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 — ou plus	40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou balnéaire, donne droit, pour le porteur, à son arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte Brevet S. G. D. G.

Enclume de Famille Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY.

Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée. Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Echarpes pour maires et adjoints EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

La Nouvelle Revue
18, Boulevard Montmartre, Paris.
Directrice : Madame Juliette ADAM
PARAIT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

PREMIER DE L'ABONNEMENT	12 mois	6 mois	3 mois	
	Paris et Seine	50 ^{fr.}	26 ^{fr.}	14 ^{fr.}
	Départements	56	29	15
	Etranger	62	32	17

On s'abonne sans frais : dans les Bureaux de poste, les agences du Crédit Lyonnais et celles de la Société générale de France et de l'Etranger.

AFFICHAGE GÉNÉRAL et DISTRIBUTION d'IMPRIMÉS
L. AUBOURG & C^o
4, RUE SAINTE-ANNE (Avenue de l'Opéra)
PARIS

La Maison L. AUBOURG & C^o, fondée en 1878, se charge de l'AFFICHAGE de toute nature ainsi que de la DISTRIBUTION des IMPRIMÉS pour Paris, la Province et l'Etranger. Cette maison de 1^{er} ordre possède de nombreux emplacements pour la pose des Affiches en papier et sur toile; elle a des correspondants dans toutes les communes de France.

S'ADRESSER A M. DUEZ, DIRECTEUR
4, Rue St-Anne (Avenue de l'Opéra) Paris.

AVIS
Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

LA Grande Encyclopédie

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM. :
BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut. H. LAURENT, examinateur à l'Ecole polytechnique.
H. DERENBOURG, prof. à l'Ecole des langues orientales. E. LEVASSEUR, de l'Institut, prof. au Collège de France.
A. GIRY, professeur à l'Ecole des chartes. H. MARION, professeur à la Sorbonne.
GLASSON, de l'Institut, prof. à la Faculté de droit. E. MUNTZ, de l'Institut, conservateur de l'Ecole des beaux-arts.
D. L. HAHN, bibliothécaire de la Faculté de médecine. C.-A. LAISANT, docteur en sciences mathématiques. A. WALTZ, prof. à la Faculté des lettres de Bordeaux.

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE, dont les articles sont rédigés et signés par plus de 500 collaborateurs — tous éminents spécialistes, — est le seul ouvrage français de cette nature justifiant son titre. Elle formera environ 23 volumes gr. in-8° colombier de 1200 pages, qui se publient par livraisons de 48 pages paraissant le jeudi de chaque semaine.

Broché : 600 fr.	La Grande Encyclopédie se vend aussi en livraisons d'une multitude de volumes indiqués de l'omission.	Relié : 750 fr.
Payables : 10 fr. par mois ou 500 fr. comptant	Demandez Prospectus détaillés aux Editeurs	Payables : 15 fr. par mois ou 650 fr. comptant

H. LAMIRAULT et C^o, 61, rue de Rennes, Paris.

EXPOSITION CAHORS 1881

B. DOUCÈDE
Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été. Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés. M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

GRANDE MARQUE NATIONALE

CLÉMENT

LA MARQUE LA PLUS CONNUE DU MONDE ENTIER

La plus réputée — La meilleur marché

Bicyclette de luxe 500 fr. pneumatique DUNLOP | Bicyclette de luxe p^r dames 575 fr. pneumatique DUNLOP

id. n° 1	375 fr.	id. n° 1	450 fr.
id. n° 2	325 fr.	id. n° 2	375 fr.

Toutes les roues des machines CLÉMENT sont montées avec les nouveaux rayons tangents incassables renforcés aux deux bouts.

Demandez le catalogue à M. Jean LARRIVE, agent général, A CAHORS.
DES AGENTS SÉRIEUX SONT ACCEPTÉS DANS TOUS LES CANTONS DU LOT.

PULVÉRISATEUR-DEPEYRE
Al. pompe directe et air comprimé

1^{er} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or
Dans les principaux Centres viticoles de France
Derniers Perfectionnements. Appareil garanti
28 P. CUIVRE JAUNE — 32 P. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant
Chevalier du Mérite Agricole
18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)
NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

Cave Bordelaise
3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION
M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1^{re} marque. Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles eu égard à leur qualité toute-fait supérieure.

RHUMES-BRONCHITES

Le Sirop phéniqué de Vial combat les microbes ou germes de maladies de poitrine, réussit merveilleusement dans les Toux, Rhumes, Catarrhes, Bronchites, Grippe, Enrouements, Influenza. La Pâte phéniquée de Vial possède les mêmes propriétés.

Dépôt : dans toutes les Pharmacies.

IMPUISSANCE

Pilules Spitaels, effet immédiat, sans nuire à la santé. 4 fr.

SPITAELS, pharmacien, Lille. Envoi discret.

Le propriétaire-gérant : LAYTON.

Marcelin ALAZARD
HORTICULTEUR, PROFESSEUR D'ARBORICULTURE, AVENUE DE MAYENNE
MONTAUBAN (Tarn-et-Garonne)

Vignes Américaines et Franco-Américaines

VARIÉTÉS DISPONIBLE GREFFÉES :

- Sur Herbemont et Jacquez. — Méreau du Lot, Pinot noir, Négret de Villaudrie, Sémillon blanc, Valdiguiet;
- Sur Rupestris du Lot et Rupestris Martin. — Mérielle ou Bordelais, Cabernet Sauvignon, Cote vert du Lot ou Méreau, Folle blanche, Négret de Villaudrie, Sémillon blanc;
- Sur Riparia Gloire et Riparia grand Glabre. — Bordelais ou Mérielle, Cabernet Sauvignon, Merlot, Chasselas de Montauban Méreau cote vert, Folle blanche, Grand noir, Gamay du Beaujolais, Meauzac rose, Négret de Villaudrie, Pinot noir, Petites Sirah, Sémillon, Sauvignon blanc, Valdiguiet.

Superbe collection de 50 variétés de raisins de table

Spécialité de Boutures et racines greffables des meilleures variétés sélectionnées, Berlandieri du Texas

Boutures écussonnées à oeil dormant, Récompensées à l'Exposition Nationale d'Angers, d'une médaille de vermeil; — et d'un diplôme d'honneur au Congrès Viticole de Tours.

PRIX MODÉRÉS. — Envoi du prix-courant spécial des Vignes, et Catalogues d'arbres, Arbustes et Rosiers sur demande.